

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 19 NOV. 2010

Direction des Ressources Humaines

Service de la gestion du personnel  
Département des études, de la rémunération et de la  
réglementation

Bureau de la politique de rémunération

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 16 novembre 2010, vous avez appelé l'attention de Madame la Ministre sur les difficultés rencontrées par les officiers de port et officiers de ports adjoints du port de Calais qui envisagent de faire grève le 25 novembre.

Comme vous l'indiquez, vous avez été reçus par des représentants de la DRH et de la DGITM le 18 octobre dernier, à qui vous avez pu présenter vos revendications concernant le port de Calais. Vous avez évoqué la faible attractivité de ce port liée aux montants estimés insuffisants de la prime de service et sujétion (PSS) par les agents en primo affectation et les stagiaires. Vous avez soulevé également la question de la revalorisation de l'indemnité de tenue.

En ce qui concerne les agents en primo affectation et les stagiaires, une mesure globale de revalorisation du taux de la PSS, versée à ces agents, peut être envisagée dans le cadre des mesures catégorielles 2011.

Quant à la revalorisation de la classification du port de Calais, je vous confirme les orientations qui vous ont été données le 18 octobre, à savoir que la révision du montant de référence du port de Calais (seul port à entrer dans la catégorie 1) nécessite d'engager une démarche auprès du ministère chargé de la fonction publique et du budget pour réviser l'arrêté fixant les montants de référence des différentes catégories de port. Cette démarche sera entreprise d'ici la fin de l'année 2010, sur la base d'un argumentaire étayé, construit conjointement avec la DGITM.

Enfin, comme vous l'indiquez dans votre courrier, le dossier relatif à la revalorisation de l'indemnité de tenue est actuellement en cours d'instruction au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Soyez assuré de toute l'attention que je porte à ce dossier pour lequel mes services procèdent à des relances régulières de nos homologues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER

Monsieur Eric DESTABLE  
Secrétaire général du SNOF-FO  
94, impasse Jacques Cartier  
62730 MARCK

Présent  
pour  
l'avenir